

Inclusion

N°8

ÉTÉ 2017
TRIMESTRIEL

Actualités | p6

Campagne 2017
Journée de l'expression
Lucie, tout simplement

Dossier Loisirs | p9

Jean | Laurence
Séjours TAL
L'Envolée | Polyhandicap

Vous et vos droits | p25

Les fonds nominatifs
La nouvelle loi de succession

magazine



Dans l'écoute, le dialogue
et la reconnaissance de chacun,
ensemble, avec audace et respect,
construisons l'INCLUSION.



INCLUSION asbl est une association sans but lucratif née de la fusion de deux associations de familles et de personnes porteuses d'une déficience intellectuelle, l'AFrAHM et l'APEM-T21. Elles ont réuni leurs membres – familles, personnes en situation de handicap, professionnels – ainsi que leurs moyens financiers pour relever ensemble le défi de l'Avenir: l'Inclusion de la personne déficiente intellectuelle dans toutes les sphères de la société.

INCLUSION asbl est un organe de vigilance et de soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics.

L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'Inclusion une réalité.



Notre association s'appelle Inclusion asbl.

Elle rassemble des personnes en situation de handicap mental, leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.

Elle parle en leur nom.

Elle défend leurs droits.

Elle crée des services.

Elle organise des activités.

Elle souhaite transformer la société
pour que tout le monde puisse y vivre
en toute égalité.



Inclusion asbl

Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Schaerbeek

Tél: 02/247.28.21

www.inclusion-asbl.be

Suivez-nous sur  page Inclusion asbl

COLOPHON

Éditrice responsable : Thérèse Kempeneers-Foulon | Directrice générale

Coordination : Jérémie Mercier | jme@inclusion-asbl.be | 02/247.28.22

Graphisme et mise en page : Fanny Vanderlinden | Inform'Action asbl | www.information.be

Avec le soutien de





06

Les actualités d'Inclusion

- 6 > Campagne de sensibilisation 2017 : l'annonce du diagnostic
- 7 > Projet InCA : on a élu nos représentants !
- 8 > Lucie est différente des autres mais c'est simplement Lucie



10

Dossier loisir

Séjours de vacances : les bons conseils

- 12 > Interview de Baptiste Martinet, Président d'Inclusion Tournai - Ath - Lessines
- 15 > Jean : Portrait de l'émancipation par les loisirs
- 18 > Laurence : une archère confirmée
- 20 > L'Envolée : sports et loisirs, un droit pour tous !
- 22 > Loisirs et polyhandicap



23

Info sociales



26

Vous et vos droits

- 26 > C'est quoi un Fonds Nominatif à la Fondation Portray ?
- 29 > Une grande réforme de la loi sur les successions !



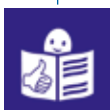
30

Contacts





« L'Homme vit beaucoup à travers ses envies, ses projets, ses rêves ; qui se matérialisent souvent dans ses loisirs. Les personnes en situation de handicap ne font pas exception. »



Ça fait 50 ans qu'Inclusion organise des loisirs pour les personnes avec une déficience intellectuelle.

Inclusion dit que les loisirs sont importants pour tout le monde.

Il faut de l'argent pour organiser des loisirs pour les personnes avec une déficience intellectuelle et leurs familles.

Cela s'appelle de l'accompagnement et du répit.

La ministre de la Santé de Belgique a donné de l'argent pour le handicap.

mais pas pour l'accompagnement et le répit.

Inclusion n'est pas d'accord avec la ministre.



1965 : la section Mons-Borinage de l'ANAER - le nom originel de notre association - met en place la première plaine de jeux pour enfants et adolescents porteurs d'une déficience intellectuelle. C'est dire à quel point, depuis les prémices de notre combat, nos familles-membres ont décelé l'immense nécessité d'accompagner les personnes avec un handicap mental dans toutes les étapes de leur existence, mettant en place des initiatives couvrant tous les domaines de la vie en société : l'emploi - le premier atelier protégé voit le jour en 1960, le logement - avec la création du home HAMA en 1965 - et donc les loisirs, thématique centrale du présent numéro d'Inclusion Magazine.

Hors, plus de 50 ans après, en accordant 15 000 000 € pour le dépistage prénatal non-invasif de la trisomie 21, la ministre de la Santé Maggie De Block opère ce que nos familles, les associations œuvrant dans le domaine et les médecins spécialisés peuvent prendre pour une certaine régression, un retour en arrière : la ministre se concentre exclusivement sur la prévention alors que nous martelons depuis des décennies que l'accompagnement de l'enfant porteur d'un handicap mental dès sa naissance est primordial, comme expliqué dans la Convention des Nations Unies relative aux Droits des personnes handicapées que la Belgique a ratifié. Certes, rendre le dépistage accessible aux familles en faisant le choix est une nécessité ; cette dernière ne doit pourtant pas occulter la réalité des personnes vivant avec un handicap mental tout au long de leur vie et ayant un besoin primordial de soutien et d'accompagnement.

Je veux donc profiter de ce numéro spécialement dédié aux loisirs accessibles pour renouveler le soutien d'Inclusion à toutes les personnes - familles, professionnels, bénévoles - et institutions proposant des loisirs adaptés ou inclusifs à nos membres en situation de handicap mental et des solutions de répit à leurs proches. Je pense notamment aux responsables de nos groupements régionaux, bravo à vous !

L'Homme vit beaucoup à travers ses envies, ses projets, ses rêves ; qui se matérialisent souvent dans ses loisirs. Les personnes en situation de handicap ne font pas exception. Nous n'aurons de cesse, ensemble, d'interpeler les pouvoirs publics à chaque fois que les droits fondamentaux de nos membres seront minimisés : encore une fois, rendre le dépistage de la trisomie 21 gratuit pour les parents qui en font le choix est louable, mais cette démarche aurait dû être accompagnée de réelles avancées concernant l'accompagnement et le soutien des personnes en situation de handicap, dont l'accès à des activités de loisirs inclusives, adaptées et de répit fait indubitablement partie.

> **Thérèse Kempeneers-Foulon**
Directrice générale